

# Bachelier : agrégé de l'Enseignement secondaire inférieur orientation électromécanique

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : <a href="mailto:peda.braine@helha.be">peda.braine@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 48 Formation en dessin assisté par ordinateur 2.2			
Code	PETE2B48EM	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Bruno PLANCHON</b> ( <a href="mailto:bruno.planchon@helha.be">bruno.planchon@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement est destinée aux étudiants de deuxième année de bachelier en régence technique, section électromécanique et bois-construction. L'activité d'apprentissage s'y référant a lieu au second quadrimestre (Q2).

Cette activité d'apprentissage est la suite des activités d'apprentissage "Dessin technique et DAO" (Q1) du bloc 2.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de représenter sur base des normes de dessin technique des pièces complexes. Cette représentation pourra se faire sur papier et/ou à l'aide d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PETE2B48EMA Formation technique et technologique: dessin technique dont D.A.O. 2 50 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PETE2B48EMA Formation technique et technologique: dessin technique dont D.A.O. 2 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues pour l'activités d'apprentissage en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019

Catégorie Pédagogique

# Bachelier : agrégé de l'Enseignement secondaire inférieur orientation électromécanique

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : [peda.braine@helha.be](mailto:peda.braine@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation technique et technologique: dessin technique dont D.A.O. 2			
Code	6_PETE2B48EMA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Bruno PLANCHON</b> ( <a href="mailto:bruno.planchon@helha.be">bruno.planchon@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Ce cours a pour but d'effectuer des représentations particulières de pièces techniques en respectant les normes de dessin mais aussi à approfondir un logiciel de dessin permettant d'atteindre cet objectif. La lecture de plan est également un point important. Le cours de première année de dessin technique et DAO est la base nécessaire au suivi du cours de deuxième.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- représenter une pièce suivant le mécanisme des trois vues en y ajoutant des coupes et sections
- lire un plan complexe
- utiliser les fonctions avancées d'un logiciel de dessin

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- Le mécanisme des trois vues : perfectionnement
- La cotation
- les coupes et sections

Lecture de plans

### Démarches d'apprentissage

- Travaux en autonomie
- Cours magistral
- Laboratoires, expérimentations

### Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices complémentaires sont fournis sur la plateforme ConnectED à la demande.

### Ouvrages de référence

Guide du dessinateur industriel de CHEVALIER ( Editions HACHETTE)

## Supports

Syllabus

Logiciel de dessin

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation est de type continue c-à-d que différents tests seront effectués dans le courant du quadrimestre.

En cas d'échec, l'étudiant a l'opportunité de représenter en seconde session un test récapitulatif sur ordinateur et/ou sur papier.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100		
Période d'évaluation					Exp	100

Evc = Évaluation continue, Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

**Néant**

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).